

*Représentation permanente de la Belgique auprès des Nations Unies et auprès des institutions spécialisées à Genève*

|  |
| --- |
| **WG UPR 41 – Tunisia*****Intervention of Belgium***8 November 2022 |

Monsieur le Président.

La Belgique reconnaît et salue le suivi donné par la Tunisie à des recommandations acceptées lors de l’EPU précédent, tel que l’adoption de la loi organique 50 sur l’élimination de toutes les formes de discrimination raciale ou encore la loi organique 58 sur l’élimination de la violence à l’égard des femmes.

Néanmoins, la Belgique s’inquiète de certaines réformes politiques et institutionnelles récentes qui posent un défi aux droits civils et politiques en Tunisie. Ils restent également des défis en matière de discriminations à l’égard des femmes et des LGBTI. Dans ce contexte, la Belgique recommande :

**R1.** de garantir la liberté de manifestation et d'expression en remplaçant la loi de 1969 sur les manifestations et veiller à ce que toutes les allégations d'usage excessif de la force par des agents de l'État lors de manifestations fassent l'objet d'enquêtes et de poursuites ;

**R2.** de renforcer l'indépendance judiciaire en rétablissant le Conseil supérieur de la Magistrature dissous et en modifiant la Constitution pour s'assurer qu'elle est conforme aux normes internationales d'indépendance judiciaire ;

**R3.** d’abroger ou modifier les articles 236 et 230 du Code pénal pour mettre fin à la criminalisation de l'adultère et des rapports sexuels entre personnes de même sexe.

Je vous remercie, Monsieur le Président.